

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE  
À LA MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS DU RTP**

---

**Conciliation de la méthodologie d'identification des éléments du RTP avec le  
Registre à être approuvé par la Régie**

- 1. Références :** (i) Pièces [B-0072](#), [B-0033](#), [B-0059](#) et [B-0070](#).

**Demande :**

À la pièce B-0072, Annexes B et C, le Coordonnateur présente le Registre à être approuvé par la Régie.

La Régie comprend que ce registre résulte de l'application de la Méthodologie d'identification des éléments du RTP.

Dans le but de permettre à la Régie de concilier le Registre et l'application de la Méthodologie :

1. Veuillez produire un tableau identifiant les installations de transport et de production qui répondent aux critères du principe de base uniquement. Veuillez également indiquer à quelle entité chacune de ces installations se rapportent. Veuillez séparer les installations de transport de celles de production. Enfin, veuillez indiquer dans une nouvelle colonne le fait que ces installations sont incluses en vertu du principe de base.
2. Veuillez ajouter à ce tableau toutes les installations de transport et de production qui sont incluses au RTP en vertu des inclusions. Veuillez également indiquer, dans la nouvelle colonne, en vertu de quelle inclusion parmi les six (6), les installations sont incluses et indiquer les entités auxquelles ces installations se rapportent. Enfin, veuillez séparer les installations de transport de celles de production.
3. Veuillez identifier dans ce tableau toutes les installations de transport et de production qui sont exclues du RTP en vertu des exclusions. Veuillez également indiquer, dans la nouvelle colonne, en vertu de quelle exclusion parmi les quatre (4), les installations sont exclues et indiquer les entités auxquelles ces installations se rapportent. Enfin, veuillez séparer les installations de transport de celles de production.
4. Veuillez identifier les installations qui sont exclues ou incluses en vertu du processus d'exception.
5. Veuillez concilier cette liste finale avec l'information contenue aux annexes B et C du Registre (B-0072) en identifiant et justifiant tout écart entre les deux listes.

6. Veuillez indiquer si une installation de transport ou de production peut être incluse au RTP en vertu d'une inclusion mais exclue en vertu d'une exclusion. Dans l'affirmative, veuillez justifier en donnant un exemple.